Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le ID : 059-200030633-20230112-2023\_12-DE



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 12 janvier 2023

Date de convocation : 06 janvier 2023 Nombre de conseillers en exercice : 74 Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Le Pommereuil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/12 portant provision des restes à recouvrer

Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants): BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (4): BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, HISBERGUE Antoine à TRIOUX COURBET Sandrine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, THUILLEZ Martine à MATON Audrey

Membres excusés (2): CLERC Sylvie, RICHEZ Jean-Pierre

Membres absents (7): LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, HAVART Ludovic, DEFAUX Maurice, MAILLY Chantal

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

ID: 059-200030633-20230112-2023\_12-DE

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le



Délibération 2023/12 portant provision des restes à recouvrer

Une provision pour créance douteuse doit être constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement. Le montant de cette provision est à apprécier compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Ce provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non-valeur lorsqu'elles sont constituées régulièrement. En effet, la reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement.

Il est proposé de constituer des provisions sur clients douteux dont le recouvrement apparait compromis. Cette provision obligatoire est établie au regard des états des restes à recouvrer.

Chaque année, le montant de la provision doit être ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop important, soit par une dotation complémentaire si celle-ci s'avère insuffisante.

Vu la délibération 2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer,

Vu l'état de restes à recouvrer du 15 décembre 2022,

Vu la délibération prise en conseil du 13 décembre 2021 fixant le montant des provisions 2021,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

D'ajuster la provision pour restes à recouvrer comme suit :

Budget	Provision au 31/12/2021 (€)	Provision 31/12/2022 (€)	Ajustement (€)
Budget principal	45 987	26 721,45	- 19 265.55
Crematorium	5 960.03	5960,03	0
Bâtiment dev éco	225 881,18	225 881,18	0
Service des eaux	11 462,72	10404,30	- 1058,42

- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022 au chapitre 68 et 78 des budgets correspondants à l'occasion de la prochaine décision modificative
- De préciser que ces provisions seront ajustées annuellement en fonction du besoin de financement des restes à recouvrer.

Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 17/01/2023
Publication le 17/01/2023
Publication le 17/01/2023

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller-Rég ional
Serge SIMEON

12C

#### IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## **BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION**

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

**Utilisateur: PASTELL Plateforme** 

## Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2023_12
Date de la décision :	2023-01-12 00:00:00+01
Objet:	Délibération 2023/12 portant provision des restes
	à recouvrer
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20230112-2023_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

## Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200030633-20230112-2023_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
2023.12.pdf	application/pdf	641592
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20230112-2023_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	641592

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 janvier 2023 à 09h17min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 janvier 2023 à 09h17min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 janvier 2023 à 09h17min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 janvier 2023 à 09h22min55s	Reçu par le MI le 2023-01-17